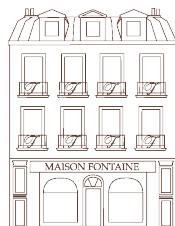


BARÈME D'HONORAIRES

Applicable à compter du 1er août 2026



MAISON FONTAINE
IMMOBILIER

Prix de vente	Honoraires HT maximum	Honoraires TTC maximum
Minimum forfaitaire	3 000 €	3 600 €
Jusqu'à 165 000 €	7,50 %	9,00 %
De 165 001 € à 195 000 €	6,66 %	8,00 %
De 195 001 € à 245 000 €	6,25 %	7,50 %
De 245 001 € à 295 000 €	5,84 %	7,00 %
De 295 001 € à 395 000 €	5,42 %	6,50 %
De 395 001 € à 445 000 €	5,00 %	6,00 %
De 445 001 € à 495 000 €	4,59 %	5,50 %
Au-delà de 495 001 €	4,17 %	5,00 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A. au taux de 20 %.

Dossier d'estimation ou avis de valeur

- Offert dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence.
- 150 € TTC hors mandat de vente confié à l'agence.

Honoraires de rédaction d'acte

- 360 € TTC à la charge de l'acquéreur.

MAISON FONTAINE – SAS au capital de 2 500 € – RCS Paris 102647237 – Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7501 2026 000 000 354 délivrée par la CCI Paris Île-de-France – Assurance responsabilité civile professionnelle MMA – TVA intracommunautaire FR91102647237.
Barème applicable à compter du 1er août 2026.